

R/M.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

KIGALI , le 10 octobre 1959  
de

RUANDA-URUNDI GEBIED  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIGALI.

(1) N° 4778/ A. I. 25

Réf. n° :

Annexe  
Bijlage :

Objet  
Voorwerp :

Meeting à Kayonza  
Kibungu.

KIBUNGO



1854

COPIE pour information à :

- Monsieur l'Administrateur de Territoire à KIBUNGU.  
Kigali, le 10/10/1959  
L'Administrateur de Territoire, a.i.  
J. DUCENE,

Administrateur Territorial Assistant Ppal.

Monsieur le Président de l'U.N.A.R.  
à KIGALI.

Monsieur le Président,

Je me réfère à votre demande adressée à Monsieur l'Administrateur de Territoire de Kibungu, tendant à obtenir l'autorisation de tenir un meeting à Kayonza, le dimanche 11 octobre 1959, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que par message en phonie de ce matin, Monsieur l'Administrateur de Territoire de Kibungu me prie de vous signifier son refus de vous accorder l'autorisation de tenir meeting à Kayonza.

Son refus, comme le mien au sujet de votre meeting de Rulindo fait partie d'une mesure d'ordre général suspendant tout meeting et manifestations sur la voie publique et vue de maintenir la sérénité des esprits et ensuite toute occasion de troubler l'ordre public avant les cérémonies de l'intronisation du Mwami Kigari V. et la déclaration gouvernementale réglant l'avenir politique du Ruanda-Urundi.

Jusqu'à nouvel ordre, il est donc inutile d'introduire de nouvelles demandes de meeting et d'organiser toutes manifestations du genre.-

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.-

L'Administrateur de Territoire, a.i.,  
sé/: J. DUCENE,

Administrateur Territorial Assistant Ppal.